

Conseil municipal

Séance ordinaire du 4 avril 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 4 avril 2016, à 19 h 30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Mélanie Dufresne, Christiane Marcoux, Patricia Poissant, ainsi que messieurs les conseillers François Auger, Yvan Berthelot, Justin Bessette, Robert Cantin, Jean Fontaine, Ian Langlois, Hugues Larivière et Marco Savard, siégeant sous la présidence de monsieur le maire Michel Fecteau, le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec, (R.L.R.Q. c.C-19).

Monsieur François Vaillancourt, directeur général, est présent.
Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

— — — —

4 avril 2016

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19 h 30

ORDRE DU JOUR

No 2016-04-0147

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis, en retirant toutefois l'item suivant :

13.6.1 MRU-2016-3659 – Zone H-5584 (chemin des Patriotes Est)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- La demande de dérogation mineure n° DDM-2016-3650 concernant l'immeuble situé au 555, avenue Masseau, visant à autoriser la construction d'un abri d'auto attenant au bâtiment principal et empiétant dans la marge avant secondaire prescrite.
- Les fuites commerciales que subit la Ville.
- Le développement de la rue Douglas.
- La demande d'usage conditionnel qui a été déposée pour l'installation d'une antenne de télécommunication sur le site du camping des Cèdres situé au 658, route 219 et l'impact de telles antennes sur la santé des citoyens.
- La demande de dérogation mineure n° DDM-2016-3651 concernant l'immeuble situé au 130, rue Joseph-Tremblay, visant à autoriser une opération cadastrale ayant pour effet

4 avril 2016

de créer deux lots dont la largeur serait inférieure à la largeur minimum prescrite.

- La dimension des entrées de services qui ont été installées lors des travaux de prolongement de la conduite d'aqueduc sur le boulevard Saint-Luc.
- On suggère d'aménager un espace de stationnement temporaire sur le site du bâtiment qui a été démoli et qui a abrité le Club de gymnastique artistique du Haut-Richelieu, à l'intersection des rues Richelieu et Saint-Georges.

- - - -

PROCÈS-VERBAUX

No 2016-04-0148

Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2016

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2016, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2016 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE, AFFAIRES JURIDIQUES

No 2016-04-0149

Proclamation du « Mois de la jonquille »

CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec ;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies ;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du

4 avril 2016

cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie ;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer ;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer ;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le « Mois de la jonquille », et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie ;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le « mois de la jonquille » pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que le mois d'avril soit décrété « Mois de la jonquille » sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-04-0150

Proclamation de la « Semaine de la Terre »

CONSIDÉRANT qu'en 1970, l'Organisation des Nations Unies déclarait le 22 avril comme « Jour de la Terre » et que depuis ce temps, ce jour est souligné à toutes les années afin que la population prenne conscience de l'importance de la préservation de l'environnement et ce, pour les générations futures ;

CONSIDÉRANT que cette année, non seulement le 22 avril, mais durant toute la semaine s'échelonnant du 17 au 24 avril 2016, différentes activités seront tenues sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et dans la région, afin de

4 avril 2016

sensibiliser la population et lui faire prendre conscience de la nécessité de tenir compte de l'environnement dans chacun des gestes qu'elle pose ;

CONSIDÉRANT entre autres l'activité du « Grand Nettoyage » qui sera effectuée le 17 avril prochain en collaboration avec la Société de développement du Vieux-Saint-Jean ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que la semaine du 17 au 24 avril 2016 soit officiellement proclamée « Semaine de la Terre » à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Qu'à cette occasion, une invitation soit faite à la population de Saint-Jean-sur-Richelieu, de prendre conscience de l'importance de la préservation de l'environnement dans chaque geste et action qu'elle pose dans sa vie de tous les jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES

No 2016-04-0151

Prolongation du protocole d'entente avec « Gestion Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu » pour la gestion déléguée des activités aquatiques

CONSIDÉRANT que l'entente conclue le 25 mai 2011 entre la Ville et « Gestion Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu » relative à la gestion déléguée des activités aquatiques viendra à échéance le 30 avril prochain ;

CONSIDÉRANT que par cette entente, la Ville confie à cet organisme :

- l'exploitation de la piscine du complexe sportif Claude-Raymond, situé au 955, rue Choquette, comprenant l'entretien et la gestion de tous les locaux incluant les opérations régulières reliées au traitement de l'eau, ainsi que le traitement de l'eau du bassin Marie-Rivier ;
- l'exploitation et la gestion des ressources en vue des travaux de préparation et de peinture pour l'ouverture, la fermeture et l'opération des quatre (4) piscines, trois (3) pataugeoires extérieures et une (1) installation de jeux

4 avril 2016

d'eau, incluant les opérations régulières reliées au traitement de l'eau ;

- l'exploitation et la gestion des ressources en vue de la réalisation de la programmation de la baignade libre dans les piscines Claude-Raymond et Maire-Rivier, les quatre (4) piscines extérieures et les trois (3) pataugeoires de la Ville ;
- l'exploitation et la gestion des ressources, en vue de la réalisation de la programmation des activités aquatiques ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la prolongation de cette entente pour une année additionnelle, aux mêmes termes et conditions, à l'exception du soutien financier qui sera de 396 436 \$;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que l'entente conclue le 25 mai 2011 entre la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et « Gestion Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu » soit prolongée d'un an, soit du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017, le tout aux mêmes termes et conditions et moyennant un soutien financier de 396 436 \$.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, et l'avocat-conseil soient autorisés à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds général d'administration de la Ville, au poste comptable 02-740-10-411 et qu'un engagement de crédit soit autorisé à même les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 pour la portion de ce contrat inhérente à cette année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

TRAVAUX PUBLICS

No 2016-04-0152

Appel d'offres – SA-2357-TP-16 – Fourniture et travaux de peinture de bornes d'incendie

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour les travaux de peinture des bornes d'incendie ;

4 avril 2016

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Construction Léandre inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Construction Léandre inc. », le contrat pour la fourniture et les travaux de peinture de bornes d'incendie pour l'année 2016, de même que pour les années 2017 et 2018 pour lesquelles ce contrat sera renouvelé à moins que la Ville transmette un avis à l'effet contraire à l'adjudicataire, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2357-TP-16 et en fonction des besoins exprimés en cours de contrat, pour un montant total global estimé de 132 796,12 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds général d'administration de la Ville, au poste comptable 02-413-00-521 et qu'un engagement de crédit soit autorisé aux budgets des exercices financiers 2017 et 2018 pour la portion de ce contrat attribuable à ces années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-04-0153

Appel d'offres – SA-2360–TP-16 – Travaux arboricoles pour l'année 2016

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour effectuer les travaux arboricoles sur le territoire de la municipalité pour l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « ArborEco enr. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « ArborEco enr. », le contrat pour effectuer les travaux arboricoles sur le territoire de la municipalité pour l'année 2016, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires par item inscrits au bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2360-TP-16 et en fonction des besoins réels du service requérant, pour un montant total global estimé à 214 687,07 \$, taxes incluses.

4 avril 2016

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds général d'administration de la Ville au poste comptable 02-750-00-603.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-04-0154

Appel d'offres – SA-2365–TP-16 – Fourniture de cinq (5) auto-patrouilles neuves de modèle Charger pour le Service de police

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour la fourniture de cinq (5) auto-patrouilles neuves de marque Dodge et de modèle Charger pour le Service de police ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. », le contrat pour la fourniture de cinq (5) auto-patrouilles neuves de marque Dodge et de modèle Charger pour le Service de police, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet et au coût forfaitaire inscrit au bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2365-TP-16, le tout pour un montant total de 169 559,38 \$, taxes incluses.

Que cette dépense soit payable au moyen d'un emprunt de 169 559,38 \$, taxes incluses, au fonds de roulement de la municipalité au poste comptable 22-311-00-200, cet emprunt étant remboursable en trois (3) versements annuels égaux et consécutifs à compter du 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

URBANISME

No 2016-04-0155

DDM 2016-3643 – Madame Valérie Laliberté pour PromoValex - Immeuble situé aux 949-951, rue Saint-Jacques

4 avril 2016

Le greffier explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par madame Valérie Laliberté pour PromoValex et affectant l'immeuble situé aux 949-951, rue Saint-Jacques.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par madame Valérie Laliberté pour PromoValex à l'égard de l'immeuble constitué du lot 5 524 628 du cadastre du Québec et situé aux 949-951, rue Saint-Jacques ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de permettre l'installation d'une enseigne commerciale détachée et une affiche commerciale sur la vitrine avant ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 2 février 2016 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit acceptée, en partie, la demande de dérogation mineure présentée par madame Valérie Laliberté pour PromoValex et affectant l'immeuble constitué du lot 5 524 628 du cadastre du Québec et situé aux 949-951, rue Saint-Jacques.

Que soit autorisée l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale détachée malgré le fait que cet immeuble soit situé dans une zone à dominance résidentielle où de telles enseignes sont interdites, le tout s'apparentant aux plans n^{os} DDM-2016-3643-01 à DDM-2016-3643-03 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et à la condition que cette enseigne respecte l'ensemble des normes applicables aux enseignes détachées commerciales.

Que soit, d'autre part, refusée l'installation d'une affiche commerciale sur la vitrine avant.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la requérante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-04-0156

DDM 2016-3650 – Madame Suzanne Lefebvre et monsieur Fernand Barrière – Immeuble situé au 555, avenue Masseau

Le greffier explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par madame Suzanne Lefebvre et monsieur Fernand Barrière à l'égard de l'immeuble situé au 555, avenue Masseau.

4 avril 2016

Monsieur le maire invite par la suite les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par madame Suzanne Lefebvre et monsieur Fernand Barrière à l'égard de l'immeuble situé au 555, avenue Masseau ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de permettre la construction d'un abri d'auto attenant au bâtiment principal et empiétant dans la marge avant secondaire prescrite (du côté de la rue Yvon) ;

CONSIDÉRANT l'intervention des requérants et la nécessité d'analyser leurs prétentions ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette

De reporter à la séance du 18 avril 2016, la prise de décision sur la demande de dérogation mineure déposée madame Suzanne Lefebvre et monsieur Fernand Barrière à l'égard de l'immeuble situé au 555, avenue Masseau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2016-04-0157

DDM 2016-3651 – Madame Morgaen Blair - Immeuble sis au 130, rue Joseph-Tremblay

Le greffier explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par madame Morgaen Blair à l'égard de l'immeuble situé au 130, rue Joseph-Tremblay.

Monsieur le maire invite par la suite les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par madame Morgaen Blair à l'égard de l'immeuble situé au 130, rue Joseph-Tremblay;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de permettre une opération cadastrale ayant pour effet de créer deux lots dont la largeur sera inférieure à la largeur minimum prescrite ;

CONSIDÉRANT l'intervention de la requérante et la nécessité d'analyser ses prétentions ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

4 avril 2016

De reporter à la séance du 2 mai 2016, la prise de décision sur la demande de dérogation mineure déposée par madame Morgaen Blair à l'égard de l'immeuble situé au 130, rue Joseph-Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2016-04-0158

PIIA 2016-3667 – Monsieur Jean-Philippe Bouchard – Immeuble situé au 35A, rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Jean-Philippe Bouchard à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 270 389 du cadastre du Québec et situé au 35A, rue Saint-Jacques ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet d'installation d'une enseigne murale et d'une enseigne projetante sur le bâtiment principal érigé à cet endroit ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 8 mars 2016 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Jean-Philippe Bouchard à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 270 389 du cadastre du Québec et situé au 35A, rue Saint-Jacques.

Que soit en conséquence autorisée l'installation d'une enseigne murale et d'une enseigne projetante sur la façade avant du bâtiment principal érigé à cet endroit, le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2016-3667-01 à PIA-2016-3667-03 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2016-04-0159

PIIA 2016-3672 – Monsieur Jacques Monty – Immeuble situé au 880, boulevard du Séminaire Nord

4 avril 2016

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Jacques Monty à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 423 475 du cadastre du Québec et situé au 880, boulevard du Séminaire Nord ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet d'implantation et de construction d'un bâtiment commercial et d'aménagement du terrain ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 8 mars 2016 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit accepté, sous conditions, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Jacques Monty à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 423 475 du cadastre du Québec et situé au 880, boulevard du Séminaire Nord.

Que soient en conséquence autorisés l'implantation et la construction d'un bâtiment commercial de même que l'aménagement du terrain, le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2016-3672-01 à PIA-2016-3672-03, PIA-2016-3672-05 à PIA-2016-3672-09 et PIA-2016-3672-11 à PIA-2016-3672-14 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante et ce, aux conditions suivantes :

Pour le bâtiment :

- une marquise doit être ajoutée au dessus de l'entrée arrière, afin de souligner cette entrée située à l'arrière du bâtiment ;

Pour l'aménagement du terrain :

- deux (2) arbres feuillus supplémentaires doivent être ajoutés le long du boulevard du Séminaire Nord (plantation aux 7 m).

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-04-0160

PIIA 2016-3673 – Monsieur Jacques Monty – Immeuble situé au 890, boulevard du Séminaire Nord

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Jacques Monty à

4 avril 2016

l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 423 473 du cadastre du Québec et situé au 890, boulevard du Séminaire Nord ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet d'aménagement du terrain (réaménagement de l'aire de stationnement) ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 8 mars 2016 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit accepté, avec conditions, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Jacques Monty à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 423 473 du cadastre du Québec et situé au 890, boulevard du Séminaire Nord.

Que soient en conséquence autorisées les modifications proposées à l'égard de l'aménagement du terrain (réaménagement de l'aire de stationnement), le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2016-3673-01 à PIA-2016-3673-04, PIA-2016-3673-06 et PIA-2016-3673-08 à PIA-2016-3673-11 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante et ce, aux conditions suivantes :

- les conteneurs actuels doivent être remplacés par des conteneurs semi-enfouis ;
- l'ilot de verdure avec plantations face au bâtiment existant doit être agrandi.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-04-0161

Adoption du second projet de règlement n° 1399

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation portant sur le premier projet de règlement n° 1399 a été tenue le 4 avril 2016 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit adopté, tel que soumis, le second projet du règlement portant le n° 1399 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone I-3553, à même une partie de la zone I-

4 avril 2016

3554, et d'agrandir la zone I-3554 à même une partie des zones I-3553 et I-3558. Ces zones se situent au nord de l'avenue Montrichard, à l'est et à l'ouest de la rue Lucien-Beaudin et au sud de l'avenue Thomas ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-04-0162

Adoption du second projet de règlement n° 1446

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation portant sur le premier projet de règlement n° 1446 a été tenue le 4 avril 2016 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit adopté, tel que soumis, le second projet du règlement portant le n° 1446 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone H-1709, à même la zone C-1544, située sur la rue Jacques-Cartier Sud, au sud de la rue Pierre-Desranleau et du parc de la Joie-de-Vivre;
- de réduire la marge avant secondaire minimale à 4,5 m dans la zone H-1709 ainsi agrandie et d'augmenter la largeur minimale d'un lot d'angle à 15,5 m;
- d'exiger une zone tampon le long des lignes de terrain qui sont contiguës à un autre terrain dont l'affectation principale est de la classe unifamiliale du groupe habitation (H) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-04-0163

Adoption du premier projet de règlement n° 1426

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit adopté, tel que soumis, le premier projet du règlement portant le n° 1426 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de :

- agrandir la zone H-1252 à même une partie de la zone C 1061 ;
- agrandir la zone C-1059 à même une partie de la zone H-1242 ;
- modifier l'affectation de la zone H-1068 pour une affectation du groupe « Commerce et service « C », retirer les classes

4 avril 2016

d'usages « Unifamiliale, Bifamiliale et Trifamiliale » du groupe habitation (H) et permettre la classe « Mixte » de 1 à 3 logements ;

- prohiber les usages du groupe habitation (H) dans les zones C-1061, C-1063, C-1027, C-1036 ;
- augmenter la profondeur minimale d'un lot à 40 m au lieu de 30 m et augmenter en conséquence, la superficie minimale d'un terrain dans la zone H-1246.

Ces zones se situent de part et d'autre du boulevard du Séminaire Nord, au sud de la rue Maisonneuve et au nord de la rue Saint-Louis »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-04-0164

Adoption du projet de règlement n° 1455

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Hugues Larivière

Que soit adopté, tel que soumis, le projet de règlement portant le n° 1455 et intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements, dans le but de modifier un « Secteur de P.I.I.A. : Artères commerciales », en y ajoutant l'agrandissement effectué à la zone C-1059 par l'amendement au règlement de zonage n° 1426 et par la réduction effectuée à la zone C-1061 par cet amendement ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

AVIS DE MOTION

No 2016-04-0165

Avis de motion – Modification au règlement de zonage - Modifications aux zones H-1252, C-1061, C-1059, H-1242, H-1068, C-1063, C-1027, C-1036 et H-1246 situées sur le boulevard du Séminaire Nord

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Yvan Berthelot, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage, dans le but :

- d'agrandir la zone H-1252 à même une partie de la zone C-1061 ;

4 avril 2016

- d'agrandir la zone C-1059 à même une partie de la zone H-1242 ;
- de modifier l'affectation de la zone H-1068 pour une affectation du groupe « Commerce et service « C », de retirer les classes d'usages « Unifamiliale, Bifamiliale et Trifamiliale » du groupe habitation (H) et de permettre la classe « Mixte » de 1 à 3 logements ;
- de prohiber les usages du groupe habitation (H) dans les zones C-1061, C-1063, C-1027, C 1036 ;
- d'augmenter la profondeur minimale d'un lot à 40 m au lieu de 30 m et d'augmenter conséquence, la superficie minimale d'un terrain dans la zone H-1246 ;

le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 4 avril 2016.

— — — —

No 2016-04-0166

Avis de motion – Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Ian Langlois, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne, le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 4 avril 2016.

— — — —

No 2016-04-0167

Avis de motion – Modification au règlement n° 0879 relatif à l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Mélanie Dufresne, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement no 0879 relatif à l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 4 avril 2016.

— — — —

No 2016-04-0168

Avis de motion – Emprunt – Acquisition d'équipements et exécution de travaux de mise en place de chambres de

4 avril 2016

contrôle sur des conduites d'aqueduc existantes de la rue Pierre-Dionne

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller François Auger, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement d'emprunt pour l'acquisition d'équipements et l'exécution de travaux de mise en place de chambres de contrôle sur des conduites d'aqueduc existantes de la rue Pierre-Dionne, le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 4 avril 2016.

- - - -

No 2016-04-0169

Avis de motion – Modification au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Ajustement du secteur de « P.I.A. : Artères commerciales »

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Christiane Marcoux, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, dans le but :

- de modifier un « Secteur de P.I.I.A. : Artères commerciales », en y ajoutant l'agrandissement effectué à la zone C-1059 par l'amendement au règlement de zonage n° 1426 et par la réduction effectuée à la zone C-1061 par cet amendement ;

le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 4 avril 2016.

- - - -

RÈGLEMENTS

No 2016-04-0170

Adoption du règlement n° 1430

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1430 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

4 avril 2016

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1430 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1430 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 1275 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ».

— — — —

No 2016-04-0171

Adoption du règlement n° 1435

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1435 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Hugues Larivière
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1435 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1435 intitulé « Règlement autorisant l'exécution de travaux de réfection dans l'avenue Charles-Henri-Hébert et une partie de la 8^e Avenue, décrétant une dépense n'excédant pas 1 339 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-04-0172

Adoption du règlement n° 1447

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1447 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

4 avril 2016

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1447 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1447 intitulé « Règlement autorisant le paiement des honoraires professionnels pour la préparation de plans et devis en vue de la réalisation de travaux d'aménagement de jeux d'eau pour les parcs Pierre-Benoit et René-Lévesque ainsi que pour l'élaboration d'un plan concept d'aménagement pour le parc du Centre-de-plein-air Ronald-Beauregard, une dépense n'excédant pas 97 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

LISTE DES DOCUMENTS DÉPOSÉS

Le document suivant est déposé au Conseil municipal :

- Procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 16 mars 2016.

- - - -

CORRESPONDANCE

FEUILLET N° 2016-006

Réclamations :

- A) Madame Ginette Chèvrefils, domiciliée au 50, rue des Cormorans – Réclamation pour dommages à son véhicule automobile causés par des nids de poule

- - - -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Les traînées d'avion circulant dans le ciel. Un document est déposé à cet égard.
- L'accompagnement que les employés du Service de l'urbanisme offrent aux citoyens qui soumettent une demande de dérogation.
- La plainte portée contre monsieur le maire Michel Fecteau pour manquement au code d'éthique et de déontologie applicables aux membres du Conseil municipal, et la décision rendue par la Commission municipale en regard de cette plainte, exonérant monsieur Fecteau de tout manquement à ce code.

- - - -

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil municipal sont invités à prendre la parole à tour de rôle. Leurs interventions portent principalement sur les sujets suivants :

- Le contrat octroyé à « Construction Léandre inc. », pour la fourniture et les travaux de peinture des bornes d'incendie.
- La reprise de la collecte des ordures ménagères sur une base hebdomadaire. On rappelle les matières et les objets qui sont refusés au site d'enfouissement
- Les activités entourant les festivités des Fêtes du 350^e anniversaire d'occupation du territoire. La relocalisation des bureaux de la Corporation des Fêtes du 350^e dans l'édifice Deland situé à l'intersection des rues Saint-Jacques et Jacques-Cartier Nord.
- Le système d'éclairage de la bande du canal qui demeure en fonction toute la nuit.
- Le pavage des rues en gravier.
- L'opération «Grand nettoyage» qui se tiendra à Saint-Jean-sur-Richelieu le 17 avril prochain, dans le cadre de la Semaine de la Terre.
- Les informations fausses qui circulent parmi les citoyens en vue de faire avorter certains projets.
- Le décès accidentel du chroniqueur politique Jean Lapierre.
- La mise sur pied d'un système automatisé de messages en situation d'urgence. Les citoyens sont invités à s'y inscrire.

4 avril 2016

- On soulève un problème d'excès de vitesse sur la 2^e Avenue.

- - - -

LEVÉE DE LA SÉANCE

No 2016-04-0173

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance est levée à 21 h 45.

Maire

Greffier